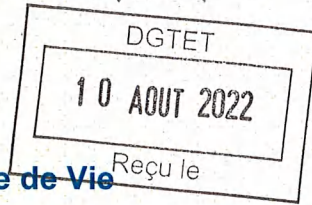




Gravelines

D. GJ
01 AOUT 2022

DAMST



A Gravelines, le 28 JUIL. 2022

Pôle Aménagement et Cadre de Vie
Service Urbanisme
03.28.23.59.13
serviceurbanisme@ville-gravelines.fr

Affaire suivie par : Romain SCOTTE
Objet : Mis en place du RLPI

Monsieur Patrice VERGRIETE
Président de la Communauté Urbaine de
Dunkerque
&
Monsieur Martial BEYAERT
Vice-Président de la Communauté Urbaine de
Dunkerque

Pertuis de la Marine
BP 85530
59386 Dunkerque cedex 1

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président,

Par courriers datés du 15 et du 16 juillet 2022 vous m'informez de l'état d'avancement du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal et sollicitez mon avis sur la mise en œuvre de l'instruction des dossiers qui seront instruits dans ce cadre.

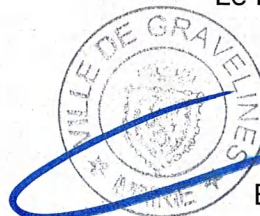
Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que :

- Les remarques qu'a à formuler la Ville de Gravelines concernant le futur RLPI ont été transmises par mes services à vos services en date du 18 mars 2022.
Je constate à la lecture des éléments que vous avez bien voulu porter à ma connaissance que ces remarques ont été partiellement intégrées au projet arrêté en date du 30 juin 2022.
- La Ville de Gravelines a l'intention de confier l'instruction des dossiers et le contrôle des réalisations après achèvement des travaux au futur service commun qui sera créé au sein de la Communauté Urbaine.
- A ce jour, la mise en place de la Taxe Locale sur Publicité Extérieure n'a pas fait l'objet d'une délibération au sein du Conseil Municipal de la Ville de Gravelines.

Mes services se tiennent disponibles pour échanger avec les services Communautaires quant aux suites à donner à ce projet de règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Gravelines,



Bertrand RINGOT